

**Site Natura 2000
« Rivière du Vannetin »**

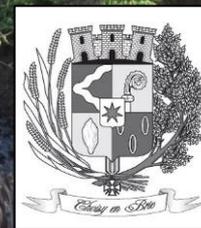
Comité de pilotage n°1

12 Juin 2014

Choisy-en-Brie

Animateur :

**Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**



SOMMAIRE DE LA PRESENTATION

La démarche Natura 2000

-

Le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »

-

Les structures en charge du site Natura 2000

-

L'animation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »

-

La programmation des actions de 2014 à 2016



La démarche Natura 2000

Une politique européenne :

- Pour assurer la conservation de la faune, de la flore et des habitats naturels;
- Créer un réseau cohérent d'espaces remarquables.

Régie par 2 Directives :

- « Oiseaux » (1979) et
- « Habitat - Faune - Flore » (1992)

Espèces et habitats d'intérêt communautaire :

Reconnus comme ayant une valeur écologique et patrimoniale à l'échelle européenne



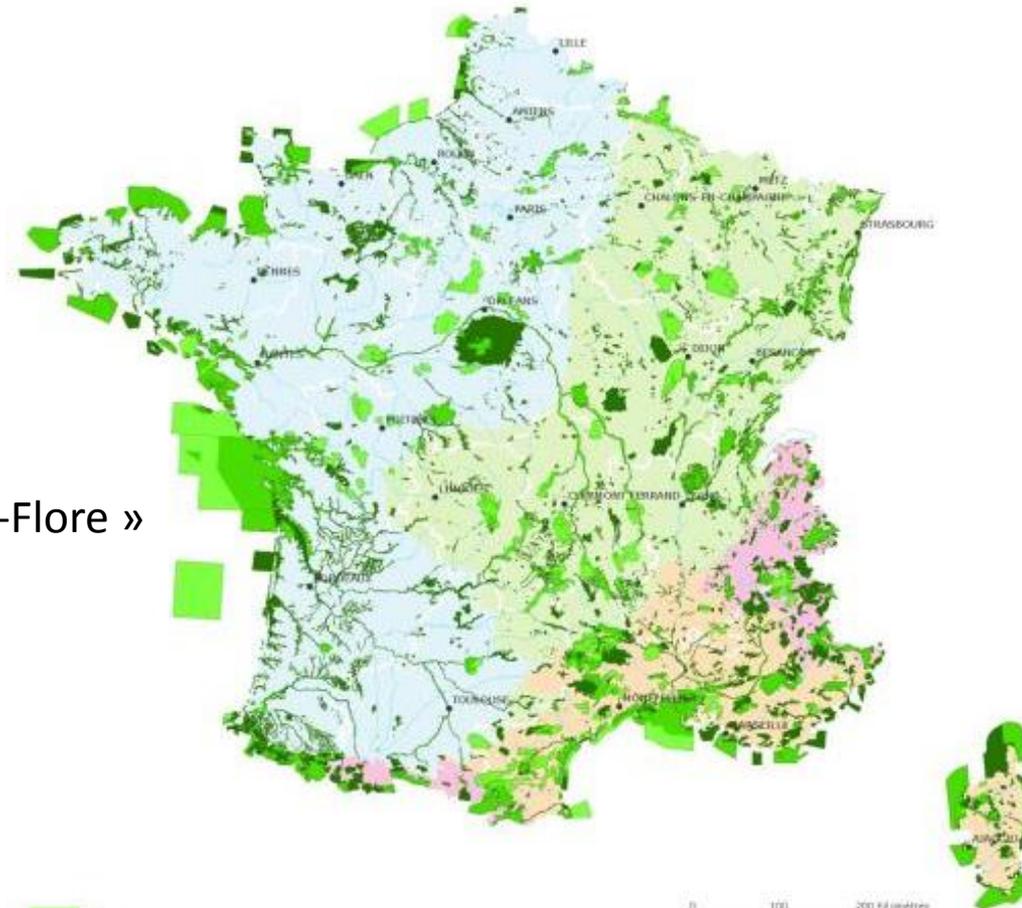
En France

- 1 753 sites – 6,9 millions d'hectares
- 12,5 % du territoire français
- 8500 communes (23% des communes)



384 sites « Directive Oiseaux »

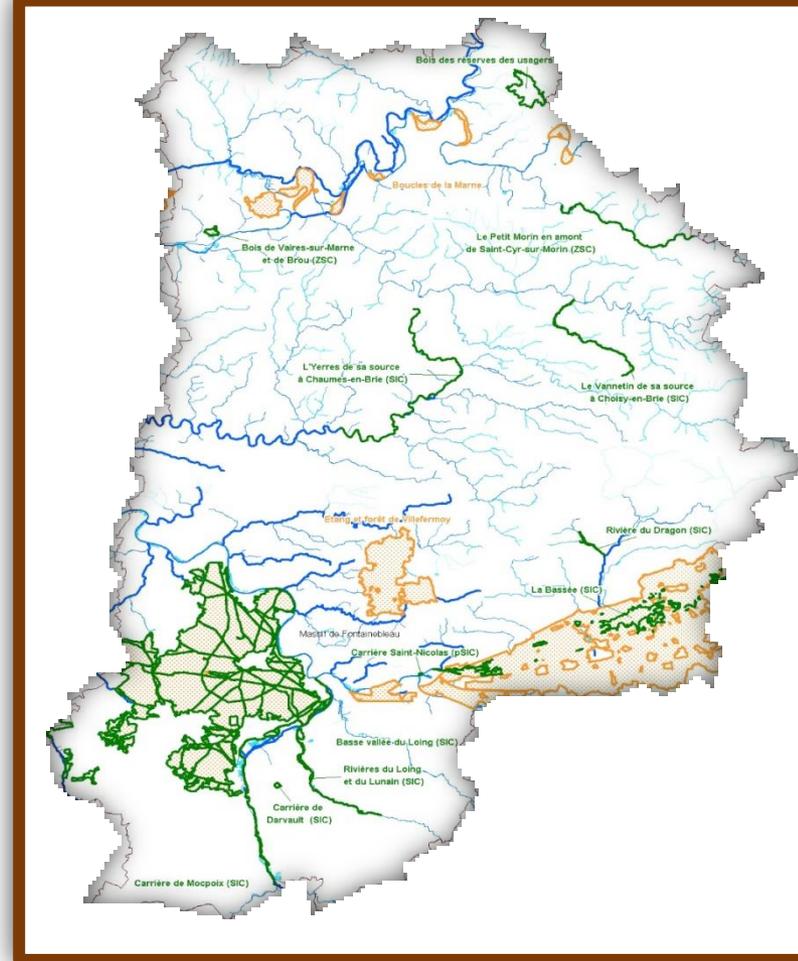
1369 sites « Directive Habitats-Faune-Flore »



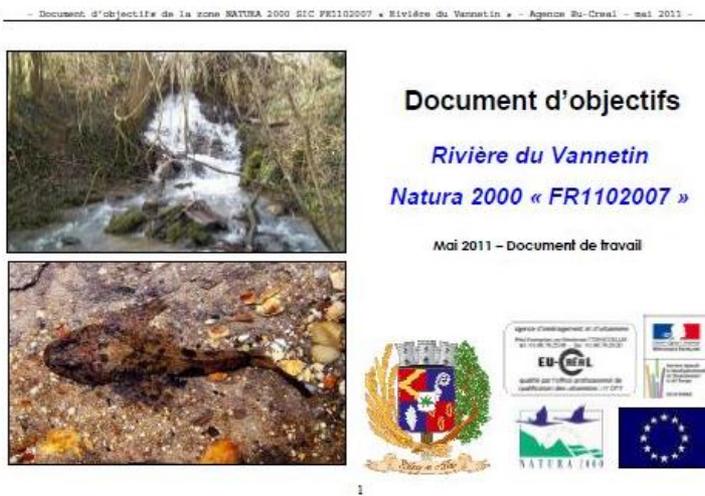
Le réseau Natura 2000

En Seine-et-Marne

- 18 sites Natura 2000 : 66 000 ha
- 11 % du territoire – 159 communes
- 4 sites Directive « Oiseaux »
- 14 sites Directive « Habitats - Faune – Flore »
 - Dont :
 - 4 sites à dominante forestière
 - 5 sites rivières
 - 3 sites carrières
 - 2 sites marais



La mise en œuvre de Natura 2000



Site Natura 2000
« Rivière du Vannetin »

Transmis le 30 avril
2006

Constitué le 29
juin 2009

Début de
l'élaboration du
DOCOB en 2010,
approuvé le 23
janvier 2013

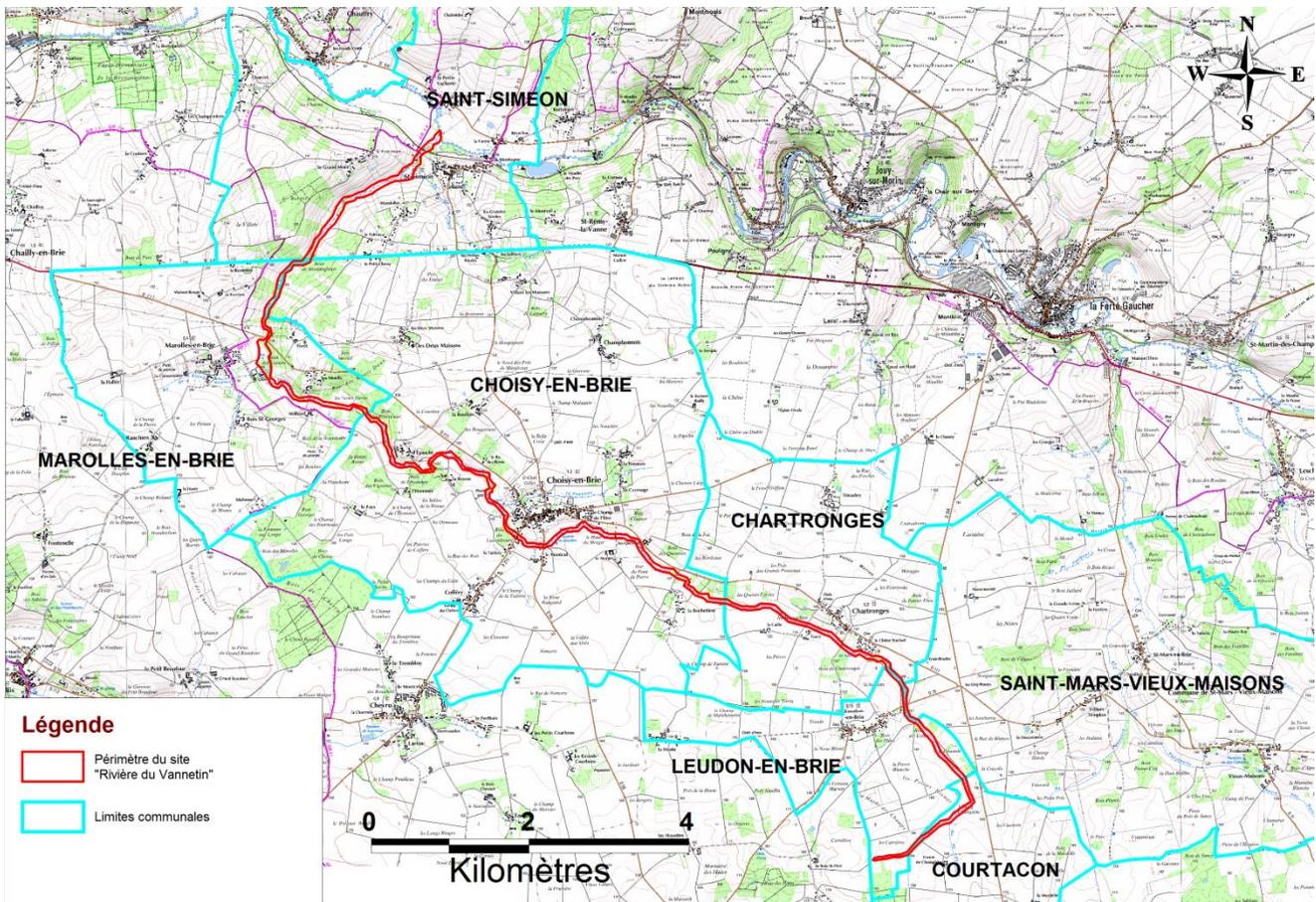
Phase actuelle
débutée en février
2014

Ses membres prennent part à la vie du site Natura 2000 et participent aux prises de décisions lors des réunions du Comité de Pilotage

C'est un document de diagnostic et d'orientation pour la gestion du site Natura 2000. Il prend en compte tous les enjeux et liste des actions à mettre en œuvre (Contrats et Charte Natura 2000) sur la base du volontariat permettant de préserver l'intégrité du site, de ses espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire.



Le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »



Périmètre du site NATURA 2000 « Rivière du Vannetin »

Linéaire : 19 km
Superficie : 61 ha
7 communes :
Courtacon
Leudon-en-Brie
Saint-Mars-Vieux-Maisons
Chartronges
Choisy-en-Brie
Marolles-en-Brie
Saint-Siméon

ZSC depuis le 17/04/2014
Animation depuis février 2014

Périmètre principalement limité au lit mineur du cours d'eau.

Espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »:

- ➔ Le Chabot (*Cottus gobio*)
- ➔ La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- ➔ La Mulette épaisse (*Unio crassus*)



Le Chabot



La Lamproie de Planer



La Mulette épaisse

Les services de l'Etat

Ils encadrent les structures animatrices et les accompagnent dans leurs missions de gestion du site Natura 2000 :

- La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE)

- Gère les financements, coordonne la démarche et anime le réseau Natura 2000 au niveau de la région
- Représentée par Olivier PATRIMONIO



- La Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)

- Coordonne la démarche et anime le réseau Natura 2000 au niveau du département
- Représentée par Alix REISSER

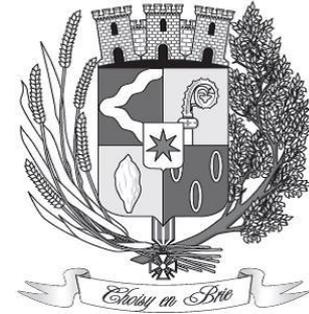


Le Comité de Pilotage

- Est fédéré par un Président de Comité de Pilotage ;
- Est l'organe décisionnel de la gestion du site ;
- Rassemble les différents groupes d'acteurs locaux ;
- Ses membres sont sollicités pour assurer la concertation lors :
 - des prises de décisions annuelles sur les actions réalisées et les projets à venir lors de la réunion du COPIL.
 - de l'élaboration de documents de communication,
 - ...



La structure animatrice



- **La mairie de Choisy-en-Brie**

- Collectivité territoriale qui assure l'animation du site Natura 2000.
- Elle est représentée par Albert GEORGE, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000.
- Elle a mandaté la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour appliquer les préconisations du DOCOB.

La Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique

Association de protection de la nature



- Principales missions :
 - Fédère les associations locales, organise et encadre la pêche de loisir ;
 - Forme, informe, sensibilise sur la protection des milieux aquatiques, de la faune piscicole, du développement durable et de la biodiversité ;
 - Gère la faune piscicole ;
 - Participe à la police de la nature (Gardes de Pêche) ;
- Participation à la mise en œuvre de Natura 2000 en Seine-et-Marne :
 - opérateur de plusieurs sites Natura 2000
 - animateur de 3 autres sites Natura 2000 : « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », « Rivière du Dragon » et « Rivières du Loing et du Lunain ».



L'animation d'un site Natura 2000, c'est :

- **Conserver / valoriser** les espèces et les habitats naturels,
- **En concertation** avec les riverains, les élus et les acteurs locaux,
- **Pour concilier** les activités socio-économiques avec la préservation du patrimoine biologique
- Grâce à des **contractualisations volontaires** entre les propriétaires/ usagers et l'Etat :
 - Charte Natura 2000,
 - Contrats Natura 2000,
 - Mesures Agro-environnementales territorialisées.



Les différents items de l'animation

- **Communication / Information sur Natura 2000**
- **Suivis écologique et socio-économique du site**
- **Mise en œuvre de la contractualisation :**

Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales territorialisées, Autres contrats

- **Organisation de la concertation**
- **Veille juridique**
- **Suivi administratif**



Les outils disponibles



La Charte Natura 2000 :

Liste des bonnes pratiques pour une gestion des espaces compatible avec la conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire du site en question.

Les Contrats Natura 2000 :

Ensemble de dispositions financières pour effectuer des travaux nécessaires à l'amélioration de l'état de conservation d'une espèce ou d'un habitat naturel sur des parcelles privées ou de collectivités territoriales.

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées :

Ensemble de mesures applicables aux surfaces agricoles (SAU). Elles listent des engagements engendrant des pratiques agricoles favorables à l'environnement et la biodiversité. En contrepartie, l'exploitant agricole reçoit une indemnité qui compense la perte de rendements.

Le programme de l'animation

2014 : Lancement de l'animation Natura 2000 :

- Ouverture des MAEt en Comm Agro-Environnementale (le 12/02/14)
- Envoi d'un courriel aux membres du COP
- Réunion avec les agriculteurs (le 24/03/14)
- Tenue du premier COPIL (le 12/06/14)
- Envoi d'un courrier d'information et du Bulletin Info Site n°1 aux propriétaires concernés par le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » (mi-juin)

→ Vote de validation du document

- Recensement des propriétaires et des exploitants,

Natura 2000

Bulletin d'information n°1 — Juin 2014

Site Natura 2000 FR 1102007 Rivière du Vannetin



Natura 2000, quelles avancées ?

Après l'approbation du Document d'Objectifs (DOCOB) le 23 janvier 2013 qui recueille les mesures de gestion favorables aux espèces du site « Rivière du Vannetin », le temps est venu de mettre en œuvre les actions préconisées. Cette nouvelle phase du processus Natura 2000 est désignée sous le terme « animation du site Natura 2000 ». L'inaltérabilité des démarches et des travaux qu'elle impulse a pour but de maintenir ou rétablir un état de conservation du milieu favorable au développement à long terme des espèces piscicoles ayant justifié la désignation du site au titre de Natura 2000. La commune de Choisy-en-Brie a été désignée comme structure animatrice du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ». Elle a confié la mise en œuvre des actions du DOCOB à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Chronologie du site Natura 2000



Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

- Une politique européenne
- Le terme « Natura 2000 » désigne un réseau européen de sites naturels reconnus pour leur richesse en faune et/ou en flore et le besoin de les préserver. Natura 2000 c'est aussi une volonté de valoriser les territoires en favorisant le développement durable et le maintien des activités socio-économiques. Cette compatibilité entre activités humaines et préservation de la biodiversité est possible grâce à une réflexion locale et une concertation avec les acteurs et les populations concernés.
- Un espace de biodiversité à l'échelle locale
- Le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », c'est :
 - 7 communes : Courtaccon, Leudon-en-Brie, Saint-Mars-Vieux-Maisons, Chartonges, Choisy-en-Brie, Marolles et Saint-Siméon.
 - 10 km de cours d'eau : Le Vannetin, de la ferme de Champféru à Courtaccon, à sa confluence avec le Grand Morin à Saint-Siméon.
 - Une surface totale de 63,3 ha de milieux aquatiques.
 - 2 espèces piscicoles d'intérêt communautaire : Le Chabot (*Cottus gobio*) et la Lamproie planer (*Lampetra planeri*).
 - 1 mollusque d'intérêt communautaire : La Mulette épaisse (*Unio crassus*).



La programmation des actions à venir

2014 : Lancement de l'animation Natura 2000 :

- Suivi des espèces piscicoles par pêche électrique (septembre)
- Etude de la répartition des populations de Mulette épaisse (*Unio crassus*)(juillet)
- Prospection des habitats naturels d'intérêt communautaire (juillet)
- Mise en ligne d'un inventaire des habitats naturels d'intérêt communautaire « Rivière du Vannetin » (août)
- Mise à jour de la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire « Rivière du Vannetin »
- Organisation d'une réunion publique d'information à destination des riverains (novembre)
- Formation des élus des 7 communes à l'Evaluation des Incidences Natura 2000 (octobre)



Les premiers résultats :

- Un Contrat Natura 2000 « Gestion de la ripisylve » et aménagement d'abreuvoir à Saint-Siméon;
- 1ere observation de Lamproies de planer en reproduction à Saint-Siméon en mars 2014

→ Repositionnement des stations de pêche électrique?

- Des MAEt ont été contractées par des agriculteurs aux abords du site Natura 2000 pour 2014 :
 - 5 km en mesures linéaires (entretien de ripisylve)
 - 10,6 ha en mesures surfaciques



Le programme de l'animation

2015 et 2016 : Animation Natura 2000 :

- Tenue du 2^e et 3^e Comités de pilotage (fin septembre 2015 et 2016)
- Suivi des espèces piscicoles par pêche électrique (septembre 2015 et 2016)
- Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire si certains sont recensés lors de prospection de 2014
- Mise à jour de la page Internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »
- Poursuite de la contractualisation auprès de propriétaires et suivi des parcelles en Charte ou sous Contrats Natura 2000
- Passage en CRAE chaque année des MAEt et poursuite de l'accompagnement des agriculteurs



Le programme de l'animation

2015 et 2016 : Animation Natura 2000 :

- Animations scolaires pour les écoles de Chartronges et Choisy-en-Brie
- Bulletin Info Site 2^e et 3^e (juin 2015 et 2016)
- Veille réglementaire notamment sur les Evaluations d'Incidence Natura 2000
- Proposition d'un programme d'actions triennal au terme de la période d'animation (décembre 2016)



Pour plus d'informations :

Contact :

Clémentine GAND

Chargée d'études Natura 2000

**Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique**

Tel : 01.64.39.03.08 – 06.82.43.25.37

Mail : natura2000.riviere77@orange.fr

